



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2019



Conseil Municipal du 8 avril 2019

Contenu

LE BUDGET PRINCIPAL	3
I- Présentation générale	4
Une construction budgétaire qui reflète les choix arbitrés durant la mandature :	4
Une construction budgétaire garantissant un financement de l'entretien du patrimoine par des ressources propres :	5
Grands équilibres budgétaires 2019	5
II- Section de fonctionnement	6
Les recettes de fonctionnement	6
Focus sur les impôts locaux	8
Les dépenses de fonctionnement	8
L'Épargne Brute 2019	10
Ratios obligatoires – Article R2313-1 CGCT	11
III- Section d'investissement	12
Les recettes d'investissement	12
Les dépenses d'équipement	12
La dette communale	14
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	16
I- Section de fonctionnement	17
Les recettes de fonctionnement	17
Les dépenses de fonctionnement	18
L'Épargne Brute 2019	18
II- Section d'investissement	19

LE BUDGET PRINCIPAL

I- Présentation générale

Une construction budgétaire qui reflète les choix arbitrés durant la mandature :

Depuis 2014, la ligne de conduite est de maintenir un niveau de service public de qualité, efficace et efficient, tout en se désendettant et en garantissant la sécurité et la pérennité du patrimoine de la ville par des investissements adaptés à sa capacité d'autofinancement.

En 2018, les efforts budgétaires ont porté sur la création d'un service « environnement » afin de préserver le cadre de vie des noiséens. Ces efforts ont été récompensés par l'obtention de deux fleurs au concours des Villes fleuries. En parallèle, la municipalité a obtenu le titre de « Ville Prudente » qui témoigne des actions menées pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Le budget 2019 pérennise ces actions, notamment par **le développement des circulations douces** et l'adjonction d'une passerelle piétonne et cycliste au pont des Princes.

De **nouvelles actions visant l'efficacité de l'administration, et notamment l'e-administration, vont être déployées** à travers le portail famille, le paramétrage des Titres Payables sur Internet (TIPI), la prise de rendez-vous par internet pour les actes d'Etat Civil et la réservation des salles municipales.

Dans le même objectif d'efficacité et de qualité du service rendu, **la ville a engagé une démarche de certification dans le cadre du référentiel « Qualiville »** qui permet un travail de fond sur les processus et les outils de travail. L'audit de certification est prévu pour l'automne.

Dernier axe structurant de la préparation budgétaire 2019 : **le développement de la mutualisation des outils, des compétences ou des infrastructures**, en proximité avec la ville de Bailly et dans le cadre de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP).

Avec Bailly, la mutualisation d'engins, de lieux de stockage, de contrats est déjà une réalité. D'autres réflexions seront conduites dans le courant de l'année 2019.

Avec la CAVGP, la mise à disposition d'une plateforme collaborative entre services Ressources Humaines devrait faciliter la mobilité des agents.

2019 verra aussi la concrétisation des grands projets d'équipement.

Les travaux de **construction du pôle petite enfance** ont commencé début février avec pour objectif l'accueil des petits noiséens dans le courant du premier semestre 2020. Cet équipement permettra de réunir les trois structures d'accueil petite enfance dans un seul équipement et de **rationaliser les coûts de fonctionnement**.

La requalification du quartier du Vaucheron verra **la construction d'un réfectoire pour l'école du Cèdre, la création d'un pôle de santé et d'une salle polyvalente pour accueillir le sport scolaire et les associations. L'offre de services sera donc étendue avec des coûts de fonctionnement induits moindres.**

Une construction budgétaire garantissant un financement de l'entretien du patrimoine par des ressources propres :

Le budget primitif 2019 est marqué par une augmentation des ressources fiscales liée à l'intégration dans les bases d'imposition du programme du Verger du Roi. En parallèle, il est noté une baisse des dotations et participations notamment due à la baisse estimée de la dotation globale de fonctionnement et à la fin des participations dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) depuis le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Le budget primitif 2019 est surtout marqué par une baisse des dépenses de fonctionnement prévisionnelles qui, en améliorant l'épargne de gestion, permettra de financer, sur fonds propres, une partie des dépenses d'investissement liées aux travaux d'entretien du patrimoine.

Ce constat résulte des arbitrages intervenus suite aux débats ayant eu lieu lors du conseil municipal du 18 février dernier.

Grands équilibres budgétaires 2019

Le budget de la commune de Noisy-le-Roi, pour l'exercice 2019, est présenté en équilibre.

La section de fonctionnement du BP 2019 se chiffre à 9 M€ (contre 8,7 M€ au BP 2018) et dégage un autofinancement de 1,1 M€ (contre 656 K€ au BP 2018).

La section d'investissement est arrêtée de hauteur de 9,3 M€ dont des dépenses d'équipement pour 8,8 M€ contre 5,2 M€ en 2018. Les principales dépenses étant celles liées aux opérations individuelles qui sont la construction d'un multi-accueil Petite Enfance, la requalification du quartier Vaucheron ou la création d'un ouvrage d'art.

II- Section de fonctionnement

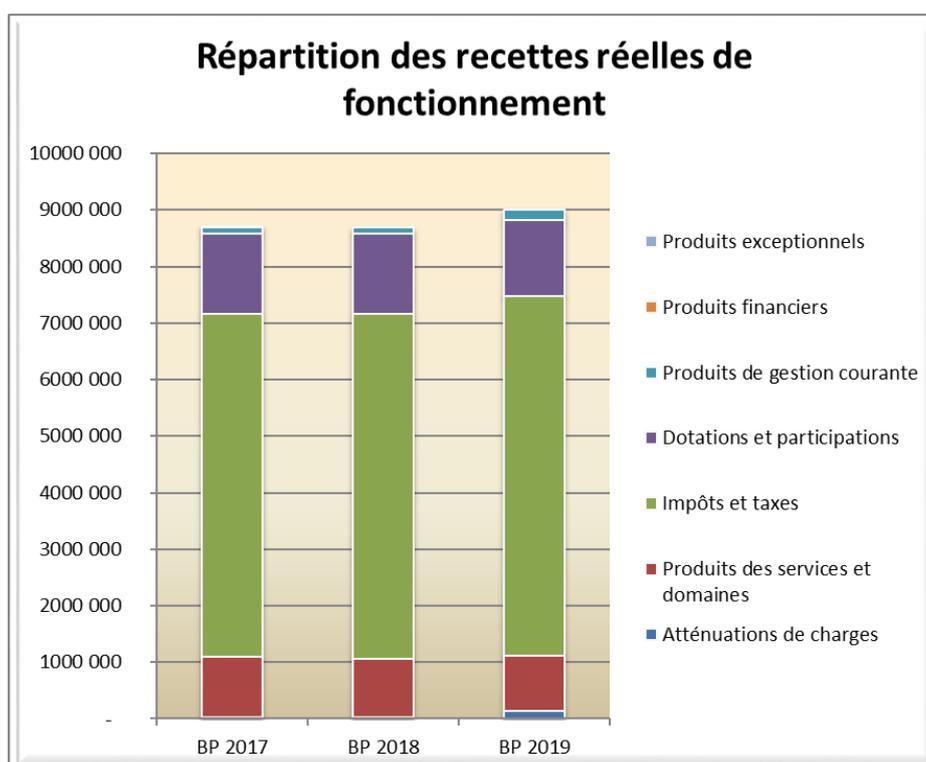
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de +3,6% par rapport à la préparation budgétaire 2018.

Trois postes évoluent entre 2018 et 2019 :

- 1- Les atténuations de charge liées aux remboursements par notre assureur d'une partie des salaires chargés des agents en arrêts maladies et au remboursement, par le centre de gestion, du coût salarial d'un agent en décharge syndicale à 100% ;
- 2- Les bases des impositions directes intègrent le programme Les Verger du Roi ainsi que la prise en compte de la revalorisation des bases fixée par la loi de finances pour l'exercice 2019 ;
- 3- Les produits de gestion courante retracent les loyers perçus, notamment les loyers issus des locaux de la Poste acquis en 2016.

Chapitre		BP 2017	BP 2018	BP 2019	% 19/18	Var. 19/18
013	Atténuations de charges	35 500	35 500	140 000	294,4%	104 500
70	Produits des services et domaines	1 062 549	1 033 558	970 929	-6,1%	- 62 629
73	Impôts et taxes	6 055 814	6 095 751	6 361 341	4,4%	265 590
74	Dotations et participations	1 427 631	1 406 991	1 343 471	-4,5%	- 63 520
75	Produits de gestion courante	101 904	120 565	180 500	49,7%	59 935
76	Produits financiers	-	-	-	0,0%	-
77	Produits exceptionnels	1 000	-	-	0,0%	-
Total Recette de fonctionnement		8 144 940	8 684 398	8 996 241	3,6%	311 843



Les principales variations du budget primitif 2019, en recettes de fonctionnement sont :

- Chapitre 013 : l'absentéisme pour longue maladie a été important en 2018 et certains agents sont toujours dans un état qui ne permet pas de réintégrer leurs fonctions. De fait, il a été décidé de revoir à la hausse la prévision budgétaire. En outre, un agent de la commune a sollicité une décharge syndicale à 100%. L'autorité territoriale lui a accordé cette décharge et bénéficie, en conséquence, du remboursement par le Centre Interdépartemental de Gestion Grande Couronne des charges de personnel de cet agent. Ces deux facteurs expliquent l'augmentation des recettes sur ce poste.

- Chapitre 70 : la baisse notée depuis trois ans se poursuit en 2019. La fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la rentrée scolaire 2018/2019 implique une baisse des recettes, à laquelle s'ajoute la baisse des effectifs scolaires et donc des recettes liées aux prestations de service. A noter qu'un projet de mise à disposition de nouveaux créneaux pour les élèves de communes voisines, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, devrait permettre d'améliorer la rentabilité du bassin d'apprentissage à la nage.

- Chapitre 73 : La hausse de 265K€ sur ce poste résulte de l'intégration dans les bases communales des logements livrés dans le cadre du programme du Verger du Roi et entériné dans la liste 41 examinée tous les ans par la Commission Communale des Impôts Directes. A cela s'ajoute la revalorisation des bases par la loi de finances pour 2019.

- Chapitre 74 : Une baisse de près de 63K€ est notée. Elle s'explique par la baisse de la dotation globale de fonctionnement dont le mode de calcul reprend principalement l'évolution de la population ainsi que la fin des participations dans le cadre des TAP. En outre, la commune accueille moins d'enfants hors commune ce qui implique que les frais d'écolage sont également en baisse.

- Chapitre 75 : il est noté une amélioration de ce poste, notamment en raison des baux signés dans le prolongement de l'acquisition des locaux de la poste.

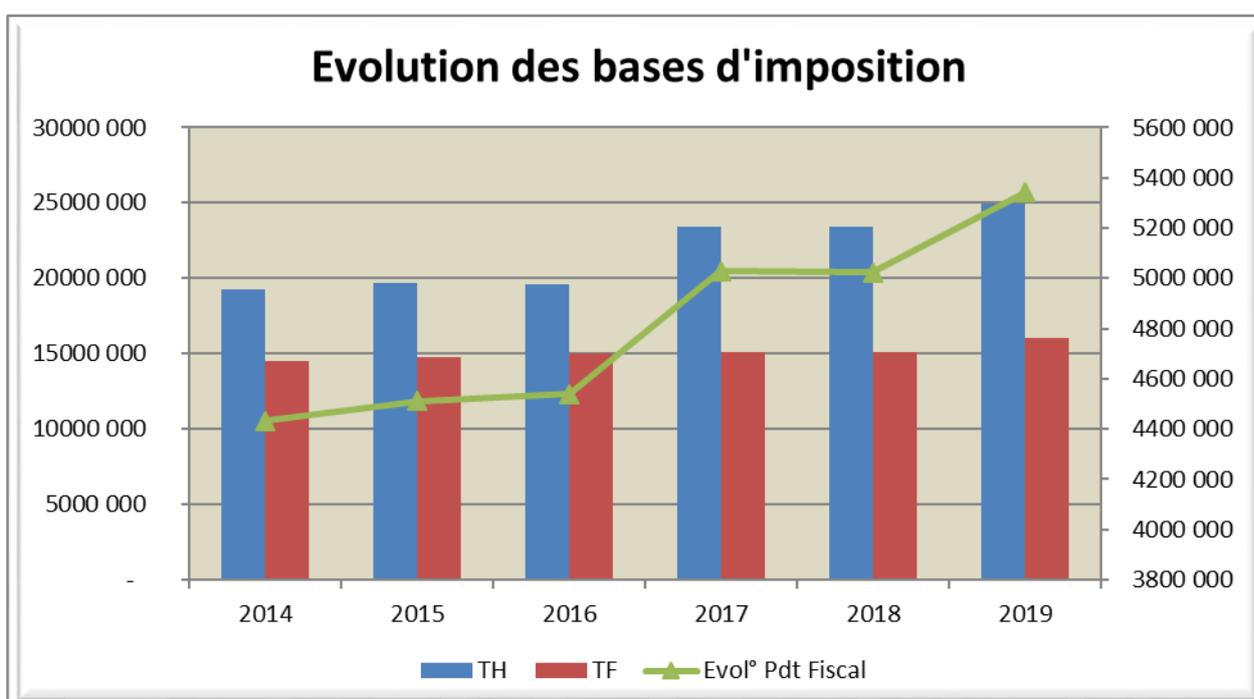
Focus sur les impôts locaux

La revalorisation des bases d'imposition a été fixée en Loi de Finances pour 2019.

Cette revalorisation annuelle des valeurs locatives entraîne une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation. Depuis 2018, ce coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisée constaté au mois de novembre.

Cette revalorisation est de +2,2% pour 2019.

En parallèle, les bases communales sont augmentées de l'intégration des programmes immobiliers livrés en 2018.



Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement placées sous le contrôle de la commune continuent de baisser en 2019 (-1,9%).

Ces dépenses recouvrent les charges de personnel (hors coût des remplacements des arrêts maladies de longue durée ou congés maternité), les divers contrats et prestations de service (hors contrat exceptionnel lié à l'opération de réhabilitation du quartier Vaucheron), les intérêts de la dette et les subventions au CCAS et aux associations, notamment.

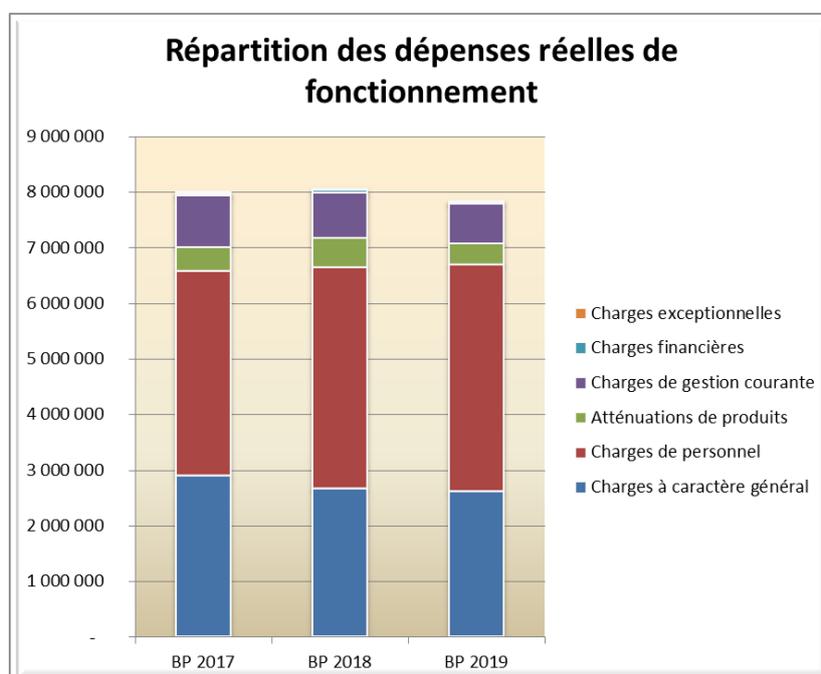
Pour mémoire, la commune subit en revanche des dépenses qu'elle ne maîtrise pas et, notamment, des arrêts maladie de longue durée qui, lorsqu'ils impactent la continuité du service public, imposent des remplacements.

En parallèle, la péréquation (FPIC) est stabilisée grâce à la prise en charge par l'agglomération Versailles Grand Parc d'une partie du coût financier et par la stabilité de la pénalité dans le cadre de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU).

Ainsi, les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 2,5% traduisant économiquement les choix portés par la municipalité d'identifier en amont les besoins de la collectivité, de négocier et de contractualiser au meilleur qualité-prix et de réorganiser les services publics en optimisant les ressources humaines.

L'autofinancement dégagé s'améliore nettement en 2019 passant de + 656 K€ à près de 1,1 M€ ; l'objectif de la mandature de pouvoir financer les dépenses d'entretien courant du patrimoine communal étant atteint cette année.

Chapitre	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% 19/18	Var. 19/18
011 Charges à caractère général	2 902 728	2 659 583	2 612 319	-1,8%	- 47 264
012 Charges de personnel	3 672 981	3 988 124	4 086 738	2,5%	98 614
014 Atténuations de produits	426 363	524 269	380 709	-27,4%	- 143 560
65 Charges de gestion courante	933 626	811 291	715 625	-11,8%	- 95 666
66 Charges financières	38 900	49 807	29 500	-40,8%	- 20 307
67 Charges exceptionnelles	24 436	3 000	12 000	300,0%	9 000
Total Dépenses de fonctionnement	7 999 034	8 036 074	7 836 891	-2,5%	- 199 183



Les principales variations des dépenses de fonctionnement sont :

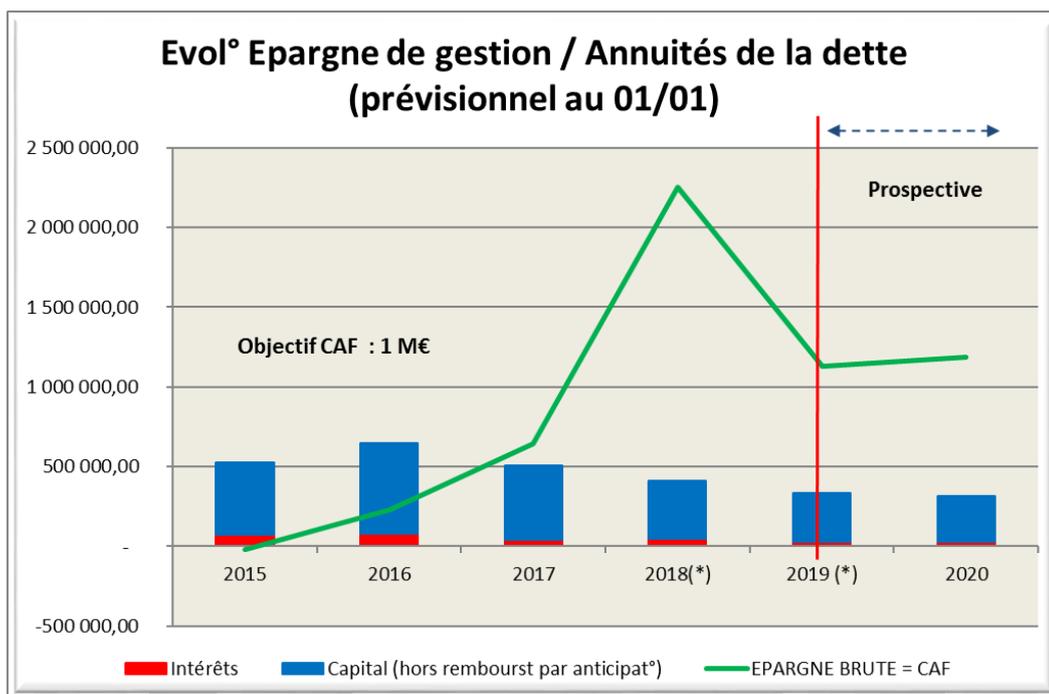
- Chapitre 011 : Les dépenses à caractère général baissent pour la seconde année consécutive dans la même proportion qu'en 2018, soit moins 8,8%, une fois neutralisées les dépenses à caractère ponctuel telles que la location des modulaires pour le restaurant scolaire de l'école du Cèdre. L'année 2019 sera marquée par l'audit de certification à la démarche Qualiville qui implique des coûts d'accompagnement et de formation des équipes du périmètre certifié, outre les quelques dépenses de signalétiques.
- Chapitre 012 : les dépenses de personnel sont en hausse principalement par les remplacements induits des agents en longue maladie. En neutralisant cette donnée indépendante des orientations politiques, la masse salariale augmente de 1,0% entre 2018 et 2019 en raison du « glissement vieillesse technicité » (GVT), des évolutions réglementaires (taux des contributions des charges patronales) et d'un recrutement au sein de la direction des services supports, sur une partie des missions de l'agent en décharge syndicale dont le salaire chargé est remboursé par le CIG.
A noter, également, la poursuite du travail entrepris avec le CIG pour la réorganisation et l'inventaire du fond d'archives municipales pour un montant annuel, sur trois ans, de 15 000€.
- Chapitre 014 : les atténuations de produits fiscaux baissent de 27,4% pour tenir compte de la prise en charge par Versailles Grand Parc d'une partie de la péréquation (- 145 K€) et de la petite augmentation de la pénalité dans le cadre de la loi SRU (+5 K€).
- Chapitre 65 : les dépenses de gestion courante visent principalement les subventions allouées par le conseil municipal aux associations, au SDIS¹ et au Centre Communal d'Actions Sociales. La subvention du CCAS est en baisse de près de 95K€. Les subventions aux associations baissent également de 2 K€ par rapport à 2018 ainsi que la participation de la ville aux familles nombreuses de 20K€ correspondant aux demandes de remboursement lors des inscriptions annuelles.
- Chapitre 66 : les dépenses liées aux remboursements des intérêts de la dette sont en baisse suite au remboursement d'un emprunt en 2018.

L'Épargne Brute 2019

	2015	2016	2017	2018(*)	2019 (*)	2020
Recettes réelles de fonctt	8 435 372,00	8 144 940,00	8 684 398,00	9 613 391,85	8 996 241,00	8 996 552,00
Dépenses réelles de fonctt	8 385 013,00	7 834 940,00	7 999 034,00	7 309 606,80	7 836 891,00	7 784 205,00
EPARGNE DE GESTION	50 359,00	310 000,00	685 364,00	2 303 785,05	1 159 350,00	1 212 347,00
Intérêts	72 735,66	78 919,38	38 885,72	49 807,00	29 500,00	28 118,00
EPARGNE BRUTE = CAF	- 22 376,66	231 080,62	646 478,28	2 253 978,05	1 129 850,00	1 184 229,00
	Exécution budgétaire				Prévision budgétaire	

(*) – Éléments prévisionnels et en ayant neutralisé les cessions des terrains Cornouiller

¹ [Service Départemental d'Incendie et de Secours](#)



Le budget renoue avec une épargne brute permettant de couvrir les charges de la dette et les dotations aux amortissements tout en finançant l'entretien courant du patrimoine.

Ratios obligatoires – Article R2313-1 CGCT²

	BP 2019
1 * Dépenses réelles de fonctionnement / population	995
2 Produit des impositions directes / population	675
2 bis Produit des impositions directes/population (reversement fiscalité VGP)	728
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 136
4 Dépenses d'équipement brut / population	1 112
5 Encours de dette / population	277
6 DGF / population	52
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,6%
8 Produits 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes	54,6%
9 Dép. fonct. et remboursement dette en capital / rec. réelles de fonct.	91,0%
10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	97,9%
11 Encours de la dette / recettes de fonctionnement.	24,4%

(*) - données BP 2019 et fiche DGF 2018

² Code Général des Collectivités Territoriales

III- Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se structurent autour des dotations, fonds divers et réserves tels que le FCTVA, les taxes d'urbanisme ou la capitalisation des excédents de clôture en investissement, les subventions d'investissement reçues d'organismes extérieurs comme le Conseil départemental et les emprunts contractés.

Evaluer le montant et l'évolution des recettes d'investissement est un exercice délicat car ces recettes dépendent non seulement des dépenses d'équipement réalisées en année N-2 (pour être éligibles au fonds de compensation de la TVA) mais aussi du programme d'investissement voté qui peut faire l'objet de subventions et qui peut occasionner, ou non, le recours à l'emprunt.

En 2019, la section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre qui sera annulé lors de la reprise des résultats 2018, puisque la commune dispose d'un excédent cumulé suffisant pour couvrir les dépenses d'investissement liées aux opérations individuelles.

Au titre de la prévision 2019, les ressources propres de la commune sont estimées à 3,0 M€, permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et de disposer de 2,7 M€ de ressources pour financer les dépenses d'équipement récurrentes, y compris les opérations individualisées et programmes divers.

Chapitre	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% 19/18	Var. 19/18
001 Résultat antérieur	-	-	-		-
021 Virement de section à section	305 364	231 294	734 158	217,4%	502 864
10 Dotations et fonds propres	268 584	155 701	433 577	178,5%	277 876
13 Subventions d'investissement	27 704	22 500	1 134 000	4940,0%	1 111 500
16 Emprunts et dettes assimilées	1 867 268	53 584	6 250 821	11565,5%	6 197 237
024 Cessions patrimoine	790 000	7 637 555	351 000	-95,4%	- 7 286 555
040 Opérations d'ordre	380 000	440 000	437 644	-0,5%	- 2 356
041 Opérations patrimoniales	-	-	-		-
Total Recette d'investissement	3 638 920	8 540 634	9 341 200	9,4%	800 566

Les dépenses d'équipement

Les dépenses récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et le renouvellement des biens mobiliers obsolètes représentent 1,1M€.

Les dépenses d'équipement inscrites concernent des dépenses justifiées d'une part par la sécurité et le confort des usagers telles que le remplacement des stores de l'école Jules VERNE, les réparations, voir l'acquisitions induites des contrôles obligatoires sur les aires de jeux et les matériels SSI que par l'entretien du patrimoine immobilier notamment l'entretien annuel des établissements scolaires (mise en peinture, réfection des cours).

Enfin des crédits sont prévus, dans le cadre de mise à disposition des professeurs d'école, des équipements numérique par l'acquisition de deux VPI³, le renouvellement du parc informatique de l'administration ou des enveloppes dans le cadre du remplacement de mobiliers obsolètes ou défectueux.

Chapitre	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% 19/18	Var. 19/18
Hors opération - Administration	26 100	30 000	30 000		
Opération 101 - Batiment	364 450	353 500	487 500	37,9%	134 000
Opération 102 - Espaces verts	58 000	75 000	59 000	-21,3%	- 16 000
Opération 103 - Informatique	128 970	61 600	68 780	11,7%	7 180
Opération 105 - Voirie	256 500	252 200	333 000	32,0%	80 800
Opération 107 - Urbanisme	71 000	-	50 000		50 000
Opération 108 - Cimetière	13 000	25 000	-	-100,0%	- 25 000
Opération 112 - Eclairage public	50 000	50 000	-	-100,0%	- 50 000
Opération 116 - Vidéo Protection	50 000	30 000	50 000	66,7%	20 000
Opération 511 - Communication	8 400	5 000	12 000	140,0%	7 000
Opération 512 - Petite enfance	10 000	10 000	10 000	0,0%	-
Opération 513 - Scolaire	37 000	5 000	15 000	200,0%	10 000
Dép Récurrentes	1 073 420	897 300	1 115 280	24,3%	217 980

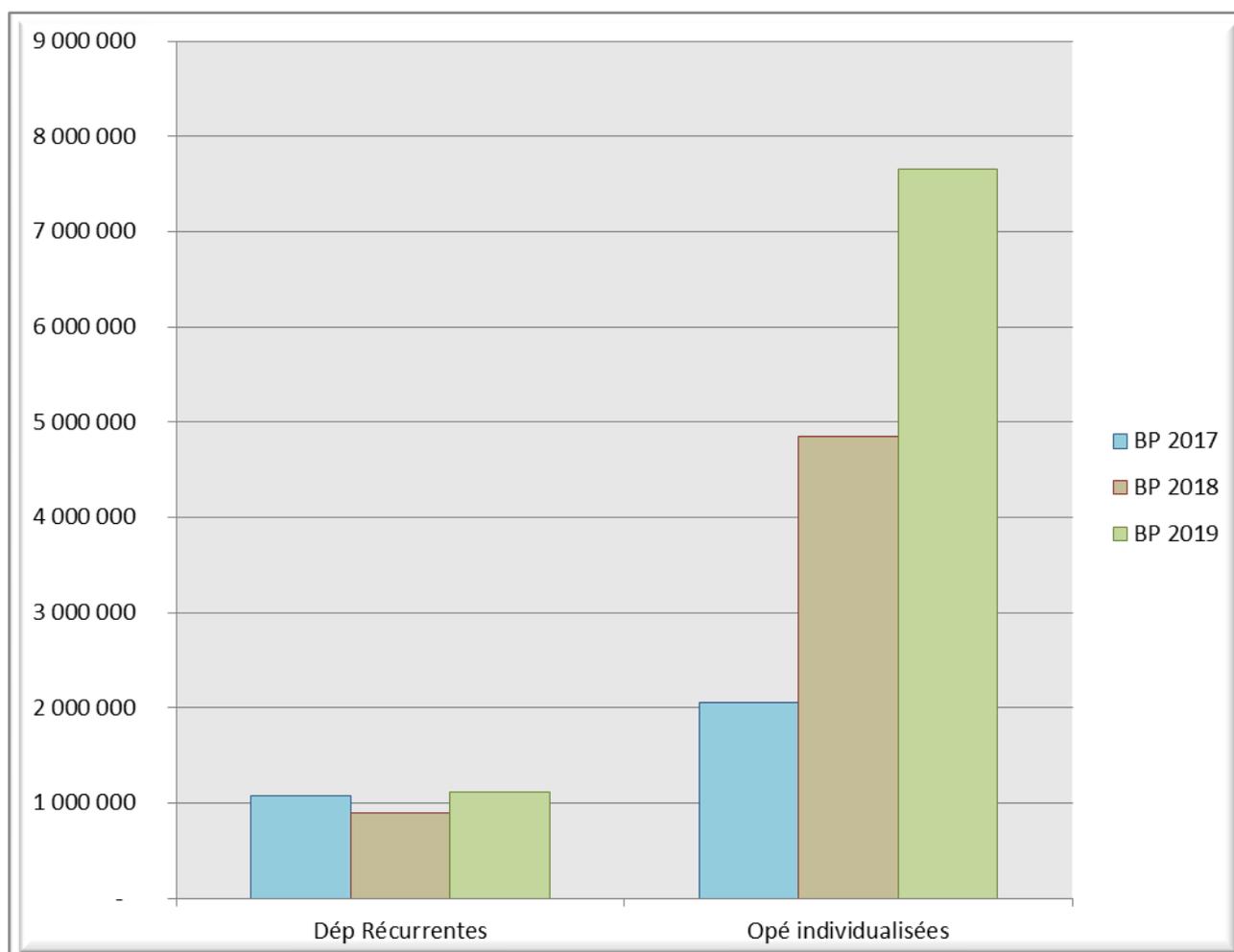
Les dépenses liées aux opérations individualisées continuent de progresser en 2019, notamment avec le lancement des travaux du pôle petite enfance sur l'ancien site de l'école de l'Abreuvoir et ceux de la requalification du Quartier du Vaucheron.

En parallèle, 2019 sera marquée par la réalisation d'une passerelle piétonne en parallèle du pont des Princes.

L'aménagement de la place de la Quintinie est également programmé pour 2019 ainsi que la réhabilitation des façades de l'Eglise Saint Lubin pour laquelle un financement participatif est envisagé.

Chapitre	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% 19/18	Var. 19/18
Dépenses imprévues	100 000	430 000	-	-100,0%	- 430 000
Opération 101 - Réamangt HdV	-	-	156 000		156 000
Opération 105 - Programme de voirie	370 000	200 000	200 000	0,0%	-
Opération 107 - Acquisition La Poste	880 000	-	-		-
Opération 113 - Plan Accessibilité	15 000	-	-		-
Opération 114 - Pôle Petite enfance	310 000	2 124 540	1 621 725	-23,7%	- 502 815
Opération 115 - Pôle Techniques	5 000	-	-		-
Opération 117 - Améngt Pl Quintinie	-	30 000	936 000	3020,0%	906 000
Opération 120 - Création passerelle	-	-	940 000		940 000
Opération 121 - Trx Eglise St Lubin	-	231 000	175 000	-24,2%	- 56 000
Opération 801 - Vaucheron	380 000	1 830 000	3 633 191	98,5%	1 803 191
Total Dépenses d'investissement	2 060 000	4 845 540	7 661 916	58,1%	2 816 376

³ Vidéoprojecteur Interactif



La dette communale

L'encours de dette au 01/01/2019 est de 2 181 267 € (contre 2 520 320 € au 1^{er} janvier 2018), soit une diminution de 339 K€ entre les deux exercices et sera de 2 181 267 € au 31.12.2019.

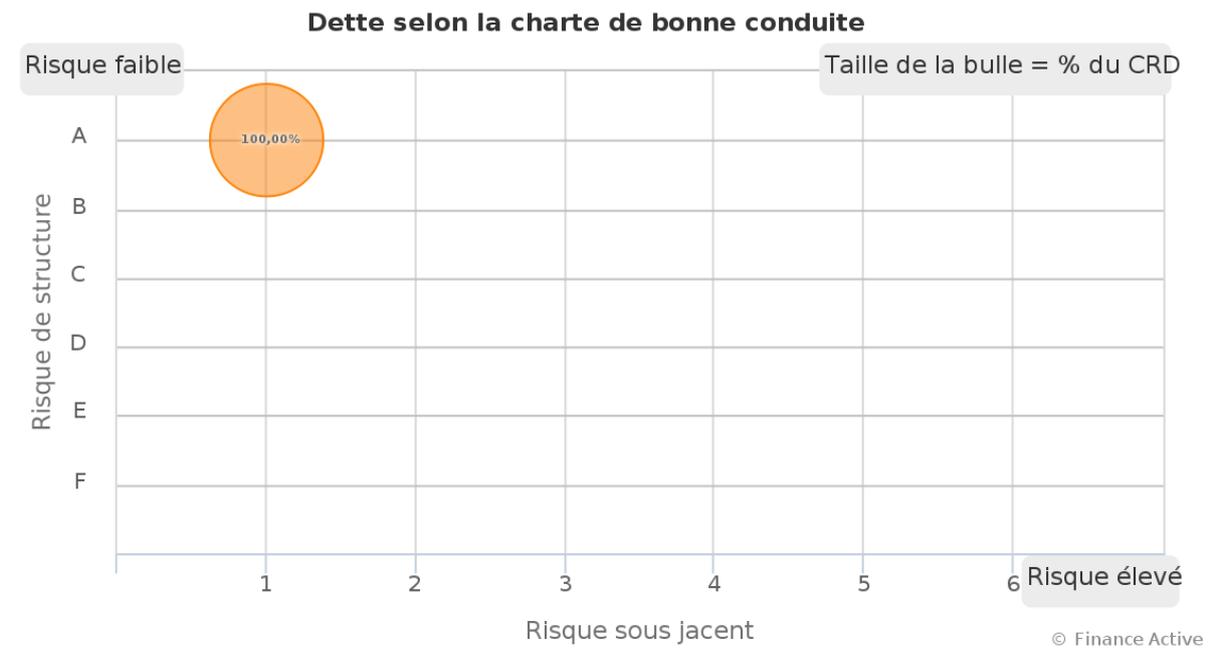
Depuis 2013, cet encours a diminué de 3,3 M€ (5,5 M€ en 2013).

Ratios d'endettement :

	2017	2018	2019
Encours de dette/population	374 €	317 €	277 €
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	4 ans	4 ans	2 ans

L'encours de la dette communale est constitué de 7 emprunts dont le risque est léger selon les critères de la Charte Gissler⁴ de même strate.

Le graphique ci-dessous illustre que la dette de la commune ne présente pas de risque pour l'équilibre du budget communal.



⁴ Charte de bonne conduite gestion de la dette

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

I- Section de fonctionnement

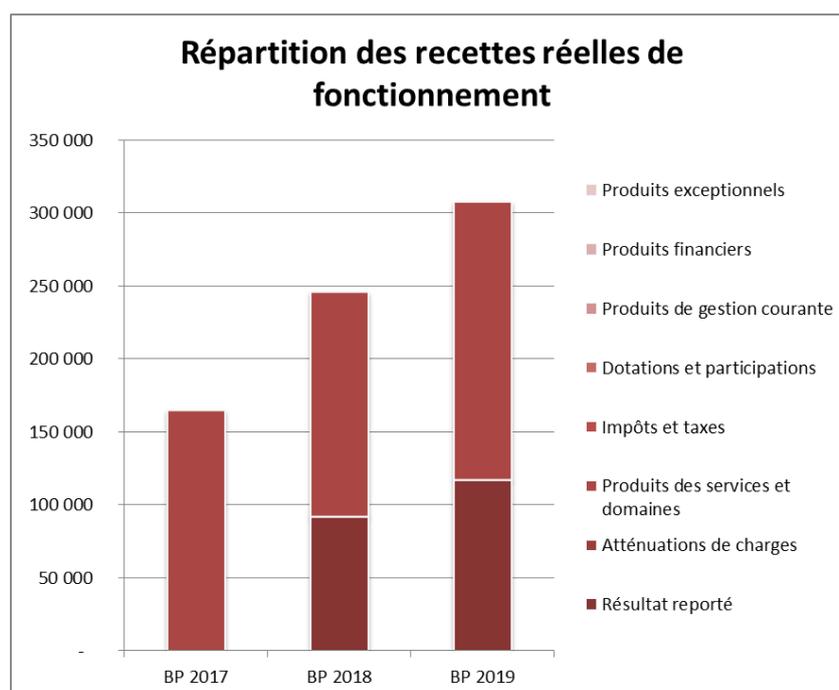
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 100,2% par rapport au BP 2018, soit 154 016 €.

Cette hausse résulte de l'inscription des résultats 2018 dès le vote du budget primitif ainsi que de l'augmentation des recettes perçues au titre de la redevance d'assainissement puisqu'il est constaté une augmentation des consommations de m3 d'eau sur territoire.

Pour rappel, le conseil municipal, par délibération en décembre 2018, a maintenu la redevance à 0,4438 € HT. Cette redevance reste la ressource principale du budget annexe et permet de financer l'entretien du réseaux d'eaux usées ainsi que des nouveaux travaux à réaliser sur ce réseau, notamment dans le cadre des projets sur la ZAC Montgolfier.

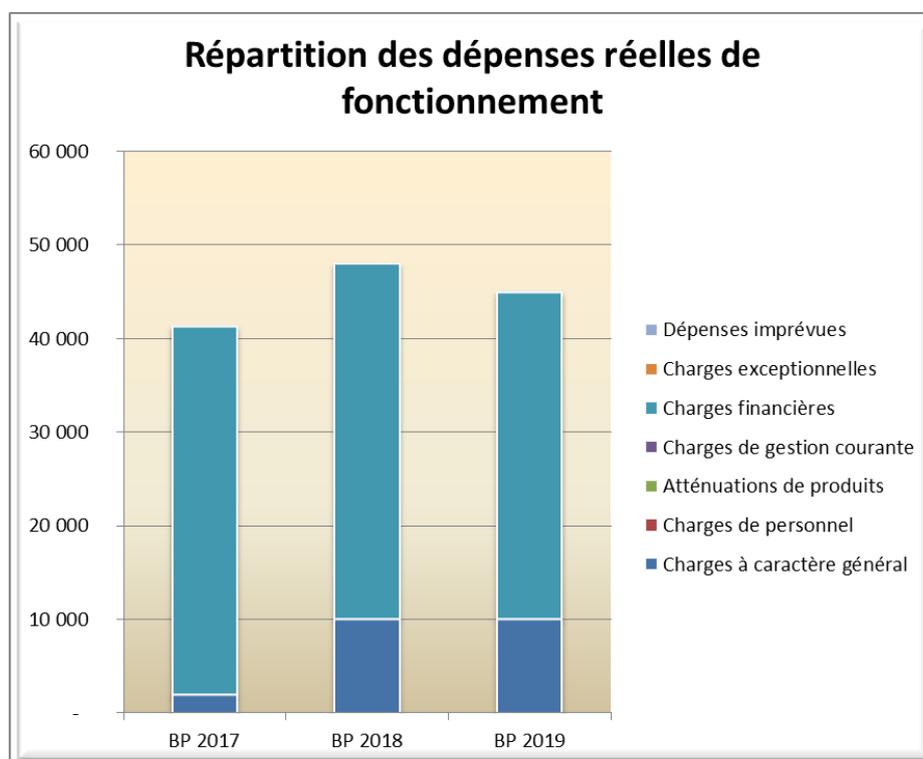
Chapitre	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% 19/18	Var. 19/18
002 Résultat reporté		92 031	117 163	27,3%	-
013 Atténuations de charges	-	-	-	-	-
70 Produits des services et domaines	165 000	153 781	190 634	24,0%	36 853
73 Impôts et taxes	-	-	-	-	-
74 Dotations et participations	-	-	-	-	-
75 Produits de gestion courante	-	-	-	-	-
76 Produits financiers	-	-	-	-	-
77 Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
Total Recette de fonctionnement	165 000	153 781	307 797	100,2%	154 016



Les dépenses de fonctionnement

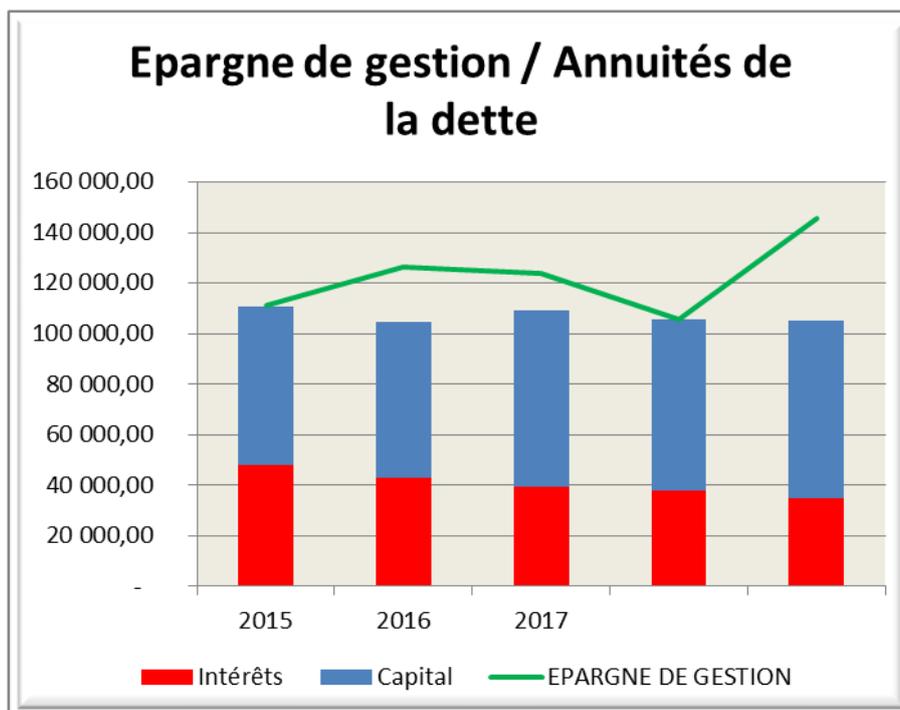
La principale dépense de fonctionnement est le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% 19/18	Var. 19/18
011 Charges à caractère général	1 910	10 000	10 000	0,0%	-
012 Charges de personnel	-	-	-		-
014 Atténuations de produits	-	-	-		-
65 Charges de gestion courante	-	-	-		-
66 Charges financières	39 400	38 000	34 975	-8,0%	- 3 025
67 Charges exceptionnelles	-	-	-		-
022 Dépenses imprévues	-	-	-		-
Total Dépenses de fonctionnement	41 310	48 000	44 975	-6,3%	- 3 025



L'Épargne Brute 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctt	159 769,00	170 000,00	165 000,00	153 781,00	190 634,00
Dépenses réelles de fonctt	48 504,00	43 874,00	41 310,00	48 000,00	44 975,00
EPARGNE DE GESTION	111 265,00	126 126,00	123 690,00	105 781,00	145 659,00
Intérêts	48 004,00	42 874,00	39 400,00	38 000,00	34 975,00
EPARGNE BRUTE = CAF	63 261,00	83 252,00	84 290,00	67 781,00	110 684,00
Capital	62 635,00	61 688,00	70 000,00	67 636,00	70 000,00
EPARGNE NETTE	626,00	21 564,00	14 290,00	145,00	40 684,00



L'épargne de gestion s'améliore grâce à une hausse des recettes tirées de la redevance d'assainissement qui résulte d'une projection des consommations d'eau plus élevée que les années précédentes.

Cette augmentation des consommations s'expliquant par la livraison de programmes immobiliers dont le Verger du Roi.

II- Section d'investissement

Le budget d'assainissement ne dispose pas de ressources propres hormis le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement à hauteur de 276 K€. L'équilibre budgétaire est obtenu par l'inscription, dès le vote du budget primitif, des résultats 2018, soit 117 K€.

Au même titre que les résultats sont inscrits au budget primitif, les restes à réaliser sont repris pour 11 K€ correspondant aux frais de suppression de la surverse des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, conformément à la convention signée entre la commune et le département en mars 2018.

Au titre de 2019, est inscrite une provision pour travaux de 278 K€ pour permettre la réalisation de travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement d'eaux usées.

L'encours de dette au 01/01/2019 est de 866 143 €. La durée de vie résiduelle de cette dette est de 11 ans et 6 mois, pour 7 lignes d'emprunt à taux fixe dont 5 à taux fixe et 2 à taux variable ne présentant aucun risque majeur pour la commune.